

2 Engagements de Duvoisin-Groux en matière de sécurité

406



Aucune activité de DUVOISIN-GROUX ne peut justifier la mise en danger des personnes.

La direction de Duvoisin-Groux SA, considérant les souffrances humaines, les coûts et les inconvénients engendrés par les accidents de tous genres, entretient une culture de sécurité en vue d'en diminuer la probabilité et la gravité. Par cette culture, qui englobe l'ensemble des activités de l'entreprise, la direction a la volonté de soutenir la motivation du personnel en matière de sécurité et de satisfaire de manière optimale aux exigences morales, économiques ainsi que légales dans ce domaine.

De manière très concrète, la direction veut :

- diminuer les risques d'accident, tant dans l'activité professionnelle que non professionnelle, en amont de l'évènement,
- rendre les collaborateurs conscients de la proximité du danger,
- susciter un comportement adapté aux dangers rencontrés,
- préparer les collaborateurs aux comportements en cas d'urgence (premiers secours, incendie, etc).

2.1 Exemples d'activités concrètes en matière de sécurité

10106



Nous utilisons un système de management intégré pour mettre en application les exigences de la directive MSST, CFST 6508.

Nous faisons appel à un ingénieur de la sécurité au travail afin d'analyser les risques et de conseiller les responsables et les collaborateurs.

Nous mettons à disposition des collaborateurs les équipements de sécurité adaptés et bénéficiant des technologies les plus récentes.

Les équipements de sécurité sont régulièrement vérifiés avec des méthodes adaptées en vue de garantir leur qualité.

Nos méthodes de signalisation ou de protection des chantiers assurent la sécurité des usagers de la route et des passants.

Nous organisons des sessions de formation et nous suivons rigoureusement l'état de formation de chaque collaborateur.

Des audits de sécurité sont planifiés périodiquement afin de garantir l'application des règles et l'utilisation des équipements de sécurité.

Nous éditons des règles internes qui facilitent l'application des normes en matière de sécurité.

Les collaborateurs sont consultés annuellement pour connaître leur avis sur les questions de sécurité en particulier.